

## Plan de classement

- ∨ Cours et juridictions de l'ancien régime
  - ∨ Juridictions royales ordinaires
    - ∨ 14 B-Bailliage et vicomté de Pont-de-l'Arche
      - ∨ Bailliage, police et administration
        - ∨ Fiefs et ban
          - Déclarations par les curés, les trésoriers de fabriques, les collecteurs des tailles, des francs-fiefs et nouveaux acquêts, des fiefs nobles et manoirs seigneuriaux et de
          - Localités de A à L
          - Localités de M à V

Déclarations par les curés, les trésoriers de fabriques, les collecteurs des tailles, des francs-fiefs et nouveaux acquêts, des fiefs nobles et manoirs seigneuriaux et des rentes des églises, faites au greffe du lieutenant-général au siège de Pont-de-l'Arche, juge subdélégué de l'intendant en la vicomté et ressort de Pont-de-l'Arche